

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE POLYNÉSIE FRANÇAISE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ DES ILES SOUS-LE-VENT
--	---	---

DELIBÉRATION MUNICIPALE
N° 47/23 du 25 juillet 2023

Autorisant le Maire à signer une convention pour l'établissement de lignes sur supports communs entre la S.P.L « Te Uira Api no Te Mau Motu », la S.A.S ONATI et la commune de Taputapuatea.

Convocation N° 197/23 du 19 Juillet 2023	L'an deux mille vingt et trois, le 25 du mois de Juillet, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.			
	Membres	Présence	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 19 Juillet 2023	1. M. MOUTAME Thomas	X		
	2. Mme. MANEA épouse TAEA Jeannette	X		
Date d'affichage de la délibération 27 JUIL. 2023	3. M. ROOPINIA Myron, Tu	X		
	4. Mme. AHARA épouse RUA Liliane	X		
Nombres de conseillers : 27	5. M. LACHAUX Gérard	X		
	6. Mme. TAAE épouse TEPU Naïva	X		
	7. M. HIRO Toni, Teturaiponi, Pierre	X		
	8. Mme. GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri		X	M. LACHAUX Gérard 4 ^{ème} adjoint au Maire
	9. M. SMITH James, Maui		X	Mme TEIKITUTOUA Jeannime 7 ^{ème} adjoint au Maire
Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du CGCT) Mme TAEA Jeannette	10. Mme. HAOTALI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia		X	Mme TAEA Jeannette 1 ^{ère} adjoint au Maire
	11. M. TERIIPAIA Stergios		X	Mme RUA Liliane 3 ^{ème} adjoint au Maire
	12. Mme. TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime	X		
	13. M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai	X		
	14. Mme. SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina, Françoise	X		

	15. M. TEROU A PEU Maurice, Eria		X	
	16. M. TERIIHAUNUI Hiomai	X		
<u>Sens du vote :</u> <input checked="" type="checkbox"/> Unanimité Adoption 25 Rejet 0 Majorité Nombre voix « Pour » Nombre voix « Contre » Nombre voix « Abstention »	17. Mme. TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette	X		
	18. M. BECQUET Patrick	X		
	19. M. SMITH Tilly		X	
	20. M. EBB Moïse		X	M. TEFAAITE Daniela 3 ^{ème} adjoint au Maire
	21. Mme. PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina	X		
	22. M. TEFAAITE Daniela	X		
	23. Mme. MARAHITI Ariana	X		
	24. M. RUAMUTU Iapheta	X		
	25. M. TEFAAITE Etienne		X	Mme TAUATITI Odette Conseillère municipale
	26. Mme. MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata	X		
	27. M. BUTSCHER Roland	X		

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n°2005-10 ratifiée par la loi n°2007-224 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** la délibération municipale n°109/19 du 20 décembre 2019 approuvant le principe de la délégation de service public pour la distribution d'énergie électrique ;
- Vu** la délibération municipale n°110/21 du 09 décembre 2021 portant création de la Société Publique Locale (S.P.L) « TE UIRA API NO RAROMATAI » et nomination de ses représentants ;
- Vu** les statuts de la société de la Société Publique Locale « TE UIRA API NO RAROMATAI » ;
- Vu** le projet de convention ;
- Oui** l'exposé du Maire.

Délibération municipale n° 47/23 du 25 juillet 2023

Autorisant le Maire à signer une convention pour l'établissement de lignes sur supports communs entre la S.P.L « Te Uira Api no Te Mau Motu », la S.A.S ONATI et la commune de Taputapuatea.

- Considérant** le contrat de délégation de service public conclu entre la S.P.L « TE UIIRA API NO TE MAU MOTU » et la commune de Taputapuatea, pour une durée de 20 années à compter du 1^{er} avril 2022 ;
- Considérant** la mise à disposition de la S.P.L des poteaux (supports de distribution d'électricité) par la commune de Taputapuatea afin qu'elle accomplisse les missions de service public qui lui sont confiées ;
- Considérant** la mise en commun des poteaux accueillant également des réseaux de ligne d'ONATI et la nécessité d'encadrer cette utilisation ;

Après en avoir délibéré dans sa séance du 25 juillet 2023,

ADOPTE

- Article 1^{er}** : La convention sus référencée est approuvée.
- Article 2** : Le Maire est autorisé à signer la convention.
- Article 3** : Les recettes inhérentes seront imputées au chapitre 75 article 752 du budget général.
- Article 4** : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Maire et le Trésorier des îles Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 25 juillet 2023,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Maire de la commune de TAPUTAPUATEA



Le Maire de Taputapuatea atteste,
sous sa responsabilité, que le présent acte
a été transmis à la Subdivision administrative
des îles Sous-le-Vent

le 27 JUIL. 2023
et notifié à l'intéressé(e) ou publié

le 27 JUIL. 2023



Le Maire